



CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SÉCURITÉ

Références règlementaires : Section A-VI/1 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base pour tous les gens de mer
Tableau A-VI/1-1 et 1-2 et 1-4

Dates et lieux : Sur demande, en fonction des places disponibles.

Conditions d'entrée en formation

- Avoir l'aptitude médicale délivrée auprès d'un médecin du service des gens de mer (en cours de validité)
- Bulletin N°3 du casier judiciaire de moins de 3 mois à l'inscription
- Etre titulaire d'une attestation de natation (50 m ou plus, départ plongé)

Contenu de formation	Nombre d'heures
<u>I. Techniques individuelles de survie</u> 1.1. Introduction, sécurité et survie 1.2. Situations critiques 1.3. Evacuation 1.4. Engins de sauvetage et canots de secours 1.5. Moyens de sauvetage individuels 1.6. Survie en mer 1.7. Intervention d'un hélicoptère 1.8. Matériel radio d'urgence	15H00 Dont 5H00 de TP
<u>II. Formation de base à la lutte contre l'incendie</u> Constituée par la formation et la délivrance du certificat de base à la lutte contre l'incendie. - Module théorique au Lycée - Module pratique par un intervenant extérieur sur place ou sur site de l'intervenant	18H00 Dont 10H00 de TP
<u>III. Sécurité des Personnes et Responsabilités Sociales</u>	8H00
<u>IV. Médical I complet</u> IV.1. PSCI I.2. Médical I VUV HPR UV AMMCT1	11H00 Dont 7H00 Et 3H00 Et 1H00
Total	52H00

Durée du stage : 7,5 jours (52H)

Théorie : 5 jours (30H) au LPM de Nantes

Pratique : 2.5 jours (22H) dont une partie à l'IFOPSE à Nivillac

Coût de formation : 1169 €